

Edito du Maire

Chères Curtimangiennes, chers Curtimangiens,

Nous allons bientôt nous retrouver autour d'une bonne table pour le repas de la municipalité et du CCAS le 14 octobre prochain et nous vous y attendons nombreux comme l'an passé.

Ce repas sera pris à la salle des fêtes, sachant que le projet de réhabilitation de cette salle ainsi que celle de la mairie est au point mort depuis le changement de direction à la Semcoda. Nous espérons vivement qu'il soit réétudié pour ne pas perdre toutes les subventions obtenues et pour qu'il puisse se réaliser. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier qui nous tient vraiment à cœur, sachant que le bâtiment complet mairie-salle des fêtes a besoin d'être mis en sécurité et en accessibilité.

Les travaux au cimetière se terminent, une page spéciale en fin de ce bulletin vous explique cette restructuration et agrandissement.

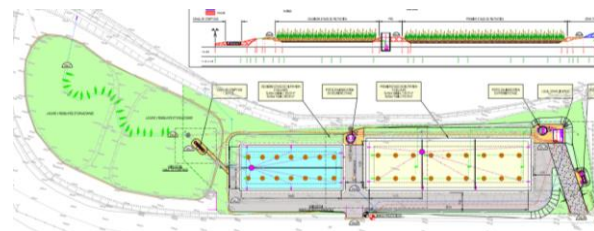
La construction de la réserve d'eau au Mont Myon va débuter en octobre pour 2 mois. Ce point d'eau est nécessaire au bétail qui assure la pérennité du site et qui évite l'embroussaillage.

Le chemin piéton prévu entre la rue du plan d'eau et le vieux chemin de Roissiat devrait démarrer également cet hiver. Le projet a trainé en longueur du fait de la signature des actes notariés, mais on y arrive.

En octobre, c'est la construction de la 2^{ème} station d'épuration qui va démarrer. Elle sera installée à la place des lagunes actuelles à Chevignat. Ce sera le dernier projet d'assainissement sous la houlette communale, car au 1^{er} janvier 2019, nous avons l'obligation de transférer cette compétence à la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Comme à l'accoutumée, vous trouverez dans les pages centrales le point sur nos finances locales. Vous constaterez que la baisse des dotations se poursuit, et que nous ne dégageons pratiquement plus d'autofinancement. Tous les projets sont donc étudiés au plus juste pour la poursuite de l'amélioration de la commune. L'équipe municipale et les adjoints se joignent à moi pour être à votre écoute et mieux servir l'intérêt général.

Bien amicalement, le Maire, Mireille Mornay.



Station d'épuration de Chevignat

Les lagunages de Chevignat ont été réalisés en 1994, avec 3 bassins successifs totalisant plus de 1600 m² de plan d'eau selon les préconisations de cette époque. La capacité théorique est de 150 à 180 habitants, donc inférieure à la population réellement raccordée à ce jour.

Afin de prendre en compte les nouvelles normes de traitement de l'eau, et pour améliorer le rejet des eaux traitées dans le bief de Courmangoux qui présente un très faible débit d'étiage, une nouvelle station de type filtres plantés de roseaux est à l'étude depuis 2017.

Après attribution des subvention et consultation des entreprises, le chantier est prêt à démarrer en octobre, pour une durée prévisionnelle de 6 mois. L'opération débutera par le curage et l'épandage des boues du 1^{er} bassin, correspondant à l'emprise des nouveaux ouvrages.

La station d'épuration, d'une capacité de 300 équivalents-habitants, comportera deux étages de filtres plantés de roseaux, alimentés par des postes de relèvement. Une noue végétalisée assurera un complément de rétention et évaporation pour limiter les rejets en période estivale.

Le coût total de l'opération est de 340 000 €HT, bénéficiant de 46% de subventions, dont 30% du Conseil Département et une forte baisse des aides de l'Agence de l'Eau comparativement à la station des Pisses (Courmangoux-Roissiat) qui avait obtenu 80% d'aides.

Il s'agit du dernier volet important de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune, réalisé en 2010.



Finances communales

1. Section de fonctionnement *Compte Administratif 2017*

Dépenses réelles de fonctionnement :

Charges générales : achats de fournitures (administratives, d'entretien, de fluides), locations, contrats d'entretien, primes d'assurance, frais de services	54 166 € [rappel 2016 : 46 457 €]
Charges de personnel : (secrétaire, agent technique, agent d'entretien)	94 372 € [109 388 €]
Charges financières : Intérêts d'emprunts	13 870 € [14 892 €]
Autres charges diverses : indemnités élus, service incendie et autres contributions et dépenses diverses dont les frais de scolarité (29 330 €, minorés en 2017 par un décalage)	74 885 € [101 856 €]

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 237 423 € ce qui donne un ratio de 460 € par habitant (base 516 habitants), contre 529 € en 2016 [272 592 €], et une moyenne de la strate à 627 €/habitant.

2. Autofinancement

L'excédent de la section de fonctionnement peut être transféré à la section d'investissement. La capacité d'autofinancement (CAF) nette est calculée à partir de l'excédent de fonctionnement, duquel sont déduits les charges d'emprunt et l'annuité du capital.

La baisse des dotations de l'état s'est poursuivie en 2017 et 2018, rendant très difficile le maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante.

Passant de 138 936 € en 2012 à 71 061 € en 2018, ces dotations ont quasiment été divisées par 2, et le cumul sur 6 années représente -239 921 € de pertes de dotations.

3. Section d'investissement *Compte Administratif 2017*

Les dépenses concernent des acquisitions de gros matériels, des travaux importants, des acquisitions foncières, etc. ainsi que les remboursements, en capital, des emprunts.

En dehors de subventions propres à telle ou telle opération et à l'emprunt (qui participe à l'endettement), il n'existe pas de recettes spécifiques d'investissement.

La capacité d'une commune à investir résulte uniquement de l'excédent de fonctionnement auquel s'ajoutent les reliquats des exercices précédents.

4. Budget Primitif 2018 *Conseil Municipal du 30 mars 2018*

Fonctionnement		619 336 €
Dép	Charges à caractère général	103 950 €
	Personnel	122 020 €
	Charges financières	12 843 €
	Autres charges	98 364 €
	Dépenses imprévues	20 840 €
	Virement à l'investissement, op. d'ordre	261 319 €
Rec	Impôts et taxes	161 878 €
	Dotations et subventions	71 061 €
	Recettes diverses	100 115 €
	Résultat reporté	286 282 €

L'opération Mairie/Salle des Fêtes est inscrite en totalité sur ce budget 2018 en dépense et recettes, par souci de transparence budgétaire.

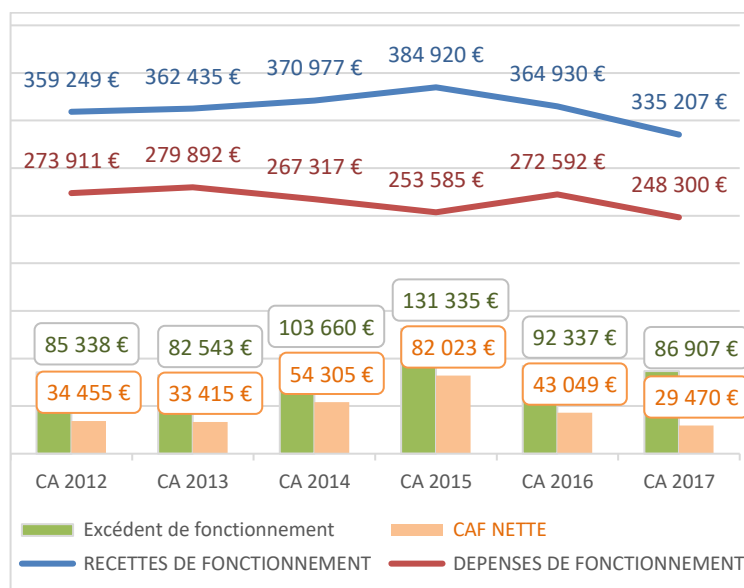
Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes perçus par la commune : TH, TFB, TFNB	166 887 € [172 746 €]
Dotations et subventions : DGF, solidarité rurale, fonds dép. TP, dotations diverses	76 227 € [85 217 €]
Recettes diverses : locations, revenu de la carrière, contrepartie de la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la voirie communautaire	92 092 € [106 967 €]

Les recettes de fonctionnement totalisent 335 207 €, soit un ratio de 649€ par habitant, contre 709 € en 2016 [364 930 €] et une moyenne de la strate à 744 €/habitant.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est traduite par un ratio sensiblement inférieur à celui de la strate des communes similaires.

Cependant, les recettes sont également inférieures, essentiellement par la baisse des dotations et le choix de ne pas augmenter les taxes communales.



En 2017, les dépenses d'investissement se sont élevées à 177 580 € [2016 : 85 010 €] dont 43 566 € de remboursement du capital de la dette. Les recettes d'investissement s'élèvent à 172 269 € [2016 : 155 524 €] dont 26 531 € de subventions et 58 397 € de FCTVA et excédents capitalisés.

Les principaux travaux financés en 2017 ont concerné pour le budget principal M14 :

- Le solde budgétaire des travaux de la Place de Chevignat (SleA)
- Le réseau d'eaux pluviales à Chevignat
- La fin des travaux des sanitaires de Roissiat et Chevignat

Investissement		1 793 932 €
Dép	Restes à réaliser	80 495 €
	Opérations d'équipement	500 108 €
	Convention mandat travaux Mairie SdF	1 035 000 €
	Remboursements (capital)	65 691 €
	Dépenses imprévues, solde d'exécution	112 639 €
Rec	Restes à réaliser	19 368 €
	Subventions	336 691 €
	Emprunt et bail emphytéotique mairie	1 102 269 €
	Réserves et excédent	74 186 €
	Virement du fonctionnement, op. d'ordre	261 319 €

Ce budget est donc exceptionnellement élevé en raison du montant des travaux et des recettes (bail emphytéotique), mais ne génère pas d'emprunt hormis le préfinancement (court terme) de la TVA.

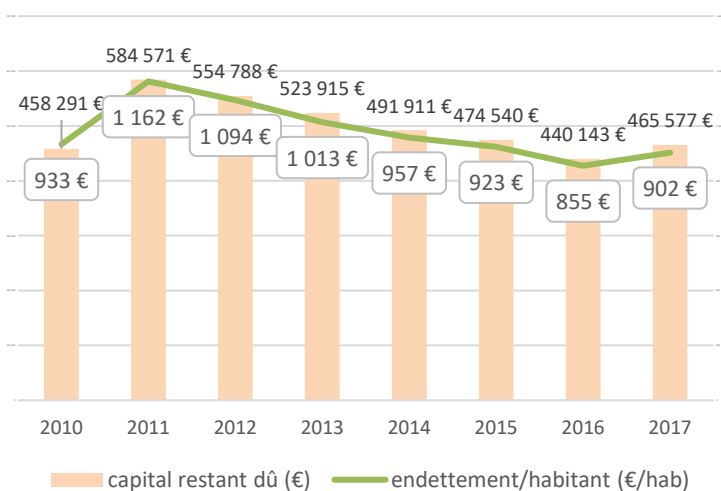
5. Situation de la dette

Les capacités budgétaires de la commune contraignent à financer les opérations importantes par emprunt, tels que les travaux du chef-lieu de Courmangoux en 2007 et les travaux de Roissiat en 2010.

Les travaux de la Place de Chevignat ont pu être réalisés sans emprunt en 2014, compte tenu des subventions obtenues et du cadrage financier de l'opération visant à l'autofinancer. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé en 2017 pour les travaux d'eaux pluviales.

La projection de la dette est de 368 411 € de capital restant dû fin 2020. L'objectif est de maintenir un taux d'endettement en fin de mandat qui permettra à la prochaine municipalité d'engager de nouveaux projets.

Endettement du budget principal M14



7. Budget Annexe de l'Assainissement Collectif

L'assainissement collectif est une compétence communale, qui génère d'importantes dépenses devant s'équilibrer par un budget autonome (compta M49). Le transfert à la CA3B est statutairement prévu en 2019, tout en maintenant l'entretien quotidien par l'agent technique, via convention.

Travaux réalisés :

Les travaux entrepris depuis 2010 découlent du schéma directeur réalisé au début du précédent mandat, et sont nécessaires pour des raisons environnementales et réglementaires : mise en séparatif de la traversée de Roissiat, du centre de Chevignat, de la Rue du Plan d'Eau, réhabilitation et extension de la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat et prochainement de celle de Chevignat.

Les constructions nouvelles autorisées par le PLU étaient conditionnées par l'extension-réhabilitation de la station de Courmangoux-Roissiat.

Ces travaux bénéficient heureusement de subventions importantes : 80% pour la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat, 46% pour Chevignat.

Tarification :

Le tarif de l'assainissement a été maintenu pour 2018, avec une part variable de 1,10 €/m³ et une part fixe de 60 €.

La « facture type » de 120 m³, constituant la référence de comparaison des tarifs, s'élève ainsi à 205,20 € (1,71 €/m³), restant sensiblement inférieure à la moyenne des communes voisines : 242,40 €

Situation de la dette du budget annexe :

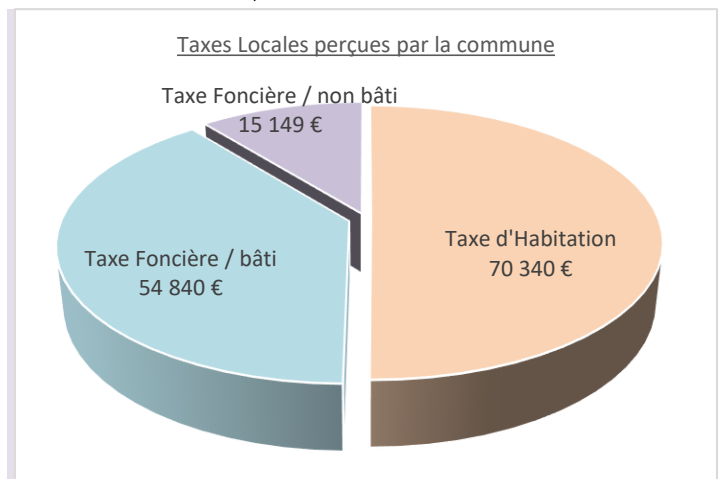
Les emprunts réalisés sur le budget annexe de l'assainissement (2008 : Bourg de Courmangoux, 2011 : traversée de Roissiat, 2018 : Rue du Plan d'Eau) totalisent 224 996 € de capital restant dû, hors prêt court de préfinancement de la TVA lié à la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat.

6. Fiscalité communale

Les impôts locaux représentent 50% des recettes de notre commune (CA 2017), suite à la baisse des dotations. Il s'agit des seules recettes sur lesquelles le conseil municipal peut agir au travers du vote des taux, hormis désormais pour la Taxe d'Habitation qui représente la moitié des ces produits, et dont les modalités de compensation par l'Etat sont à surveiller.

Le Conseil Municipal a décidé, le 30 mars, de ne pas modifier les taux pour 2018. Il est à rappeler que ces taux ont été maintenus depuis 2013 pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti, et depuis 2015 pour le foncier bâti. L'évolution des bases a permis, jusqu'à 2016, d'assurer la dynamique de ces recettes fiscales, essentielles pour les capacités financières de la commune.

Toutefois, le produit fiscal attendu pour 2018, soit 140 329 €, est au niveau de celui de 2016 après une baisse en 2017.



Pour poursuivre la mise en conformité des réseaux et du traitement, il est programmé sur 2018-2019 :

- Mise en séparatif des réseaux Rue du Plan d'Eau : solde financier
- Station d'épuration de Chevignat : réhabilitation-extension par une filtre planté de roseaux, début des travaux prévu en octobre 2018

Budget Assainissement 2018 :

Fonctionnement		100 229 €
Dép	Fonctionnement du service	13 650 €
	Personnel	4 500 €
	Charges financières	8 053 €
	Dépenses imprévues	1 679 €
	Amortissement travaux	19 127 €
	Virement à l'investissement, op. d'ordre	53 220 €
Rec	Recettes facturation	42 300 €
	Amortissement subventions	10 995 €
	Résultat reporté	46 934 €

Investissement		652 146 €
Dép	Opérations d'équipement	528 579 €
	Remboursements (capital)	112 207 €
	Dépenses imprévues	2 753 €
	Opérations d'ordre	8 607 €
Rec	Subventions, emprunts	478 922 €
	Réserves	24 503 €
	Recettes d'ordre	73 960 €
	Solde reporté	74 761 €

Le budget annexe de l'assainissement a été projeté pour s'équilibrer avec les investissements réalisés, la mise en conformité des stations générant des primes pour épuration annuelles.



RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Les travaux de restructuration du cimetière pour la mise en accessibilité ont démarré dans des conditions difficiles sous la pluie début mai 2018 et ont continué sous la canicule, posant quelques soucis aux entreprises qui ont néanmoins réalisé un travail de grande qualité.

Suite à l'opération de reprise des sépultures qui s'est faite réglementairement sur plusieurs années, 44 monuments funéraires ont été enlevés afin de commencer à prévoir des allées qui permettront aux entreprises de pompes funèbres chargées d'intervenir au cimetière d'approcher plus facilement des sépultures, et aux visiteurs de circuler entre les monuments en toute sécurité. Il faudra encore de nombreuses années pour que les allées soient correctement matérialisées, les concessions en cours situées sur les emplacements dédiés pouvant toujours être renouvelées, si les concessionnaires ou leurs ayant-droits actuels le souhaitent. Mais ces emplacements ne pourront plus être réattribués pour d'autres concessions.

Du fait de la diminution d'emplacements dans le cimetière actuel, il fallait en prévoir dès maintenant l'extension afin de disposer, en cas de besoin, d'emplacements suffisants.

L'affectation des terrains est désormais la suivante :
Les inhumations sont faites :

- Soit en terrains communs affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession ;
- Soit dans des sépultures particulières en terrain concédé.

Si le mode de sépulture choisi est la crémation, les cendres recueillies dans une urne peuvent être déposées, conformément aux dispositions relatives à ce mode

➤ A l'espace cinéraire composé de :

- Deux COLUMBARIUMS,
- D'un espace aménagé avec des cavurnes installés mais non recouverts de dalle ou monument, soumis à concessions de 15 ans ou 30 ans, dit « ESPACE CAVURNES » situé à l'arrière des deux columbariums.
- D'emplacements réservés dans un secteur du cimetière dit « JARDIN DES URNES », non équipé de caveaux par la municipalité, pouvant être soumis ou non à concession. (Celui-ci se trouve juste derrière le mur en bas du cimetière actuel à droite.)
- au JARDIN DU SOUVENIR (dispersion des cendres)
- en TERRAIN CONCEDE.

Toute acquisition de concession doit se faire à la mairie. Les emplacements découlant de la réorganisation sont d'ores et déjà répertoriés sur le logiciel de gestion du cimetière.

Le terrain du bas a été aménagé pour réaliser l'extension. Un enrochement a été mis en place sur le pourtour qui sera grillagé par les soins de l'employé communal, Dominique ORRU. Des plantations seront ensuite effectuées afin de répondre aux obligations légales pour préserver le cimetière de la vue extérieure. Le terrain a été nivelé, des travaux importants de terrassement ont été réalisés pour matérialiser les futurs emplacements et les allées. Un engazonnement sera prochainement réalisé.

Les monuments y seront désormais organisés par rangées de deux sépultures. Les stèles seront dos à dos afin de faciliter l'intervention des entreprises funéraires.

Un emplacement « dit CARRE MILITAIRE » a été réservé en face du « JARDIN DES URNES ». Il sera prochainement équipé de Croix de Verdun en pierre blanche avec plaque d'identification des 6 morts pour la France. Ces croix seront fournies gratuitement par le Souvenir Français. Des plaques rappelant le souvenir des anciens maires dont les sépultures ont été enlevées seront également prochainement installées vers l'espace du SOUVENIR.

La commune a bénéficié, pour ces travaux, de l'expérience professionnelle des Pompes Funèbres Bertrand et de Jackie Hombert qui a su conseiller et œuvrer bénévolement pour la bonne réalisation de ces aménagements. Qu'il en soit vivement remercié, de même que Thierry Parmentier, conseiller municipal, chargé de la coordination des travaux.

Le règlement et les tarifs du cimetière sont affichés à la porte du cimetière.

Le chemin doux est en bonne voie
Le projet de chemin doux, qui permettra de relier à pied le Plan d'eau de Chevignat à Roissiat en évitant la Départementale 52 très dangereuse pour les piétons se concrétise. En effet le bornage, les achats et les échanges de terrains sont terminés. Après de longs mois d'attente les actes notariés vont être signés en octobre. Les travaux sont prévus pour cet hiver. Il ne s'agit pas ici d'un sentier de randonnée mais d'un chemin communal qui sera aménagé pour les marcheurs, et éventuellement pour le passage d'une poussette ou d'un vélo d'enfant. Il rejoindra l'actuel sentier qui longe les terrains de boules, permettant ainsi d'accéder aux commerces de Roissiat en toute sécurité.